

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 5 octobre 2020 à la salle communautaire de Chartierville sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3
M. Kenneth Cameron, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Pamela Blais est aussi présente.

20-3348

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec changement au point 7.19 Résolution – Nomination des membres du comité responsable des politiques

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- 7.1. Résolution – Départ Maryse Prud'homme**
- 7.2. Résolution – Nomination responsable voirie**
- 7.3. Résolution – Nomination responsable de l'assainissement des eaux usées**
- 7.4. Résolution – Demande de financement d'installation septique**
- 7.5. Résolution – Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec**
- 7.6. Résolution – Dépassement du coût de location de la nacelle pour l'église**
- 7.7. Résolution – Ajustement salaire employé Nathalie Vallières**
- 7.8. Résolution – Formation pompier volontaire - Frédéric Landry**
- 7.9. Résolution – Salaire pompier volontaire sans formation**
- 7.10. Résolution – Autorisation des dépenses relatives aux travaux d'asphaltage**
- 7.11. Résolution – Changement du ponceau 288**
- 7.12. Résolution – Ajout des questions et commentaires sous la rubrique «Période de questions» des procès-verbaux**
- 7.13. Résolution – Demande loyer Club de l'Âge d'Or et d'amitié de Chartierville**
- 7.14. Résolution – Don pour le groupe Cœur sur la main de Chartierville**
- 7.15. Résolution – Dépenses événement Comédie sur mesure**
- 7.16. Résolution – Rotation au poste de maire suppléant**
- 7.17. Résolution – Gravière Boucher**
- 7.18. Résolution – MADA**
- 7.19. Résolution – Nomination des membres du comité responsable des politiques**

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

20-3349

3. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020.

20-3350

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, pour un total des dépenses d'une somme de 120 400,56 \$ et un total des revenus d'une somme 27 341,46 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion informe que la municipalité est admissible à recevoir des fonds du programme Fonds Région et Ruralité pour le volet 4 (municipalité dévitalisée). Ainsi, la municipalité partagera les fonds disponibles avec 5 autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

M. Dion informe également sur une dernière rencontre avec le regroupement des municipalités pour le contrat des collectes des ordures ménagères et sélectives soit, La Patrie, Lingwick, Hampden et Scotstown. Cette rencontre avait pour but de voir à comment bien s'organiser afin de planifier une possible collecte pour le compostage pour notre prochain contrat en 2023.

M. Dion informe que la MRC du Haut-Saint-François a embauché une personne supplémentaire afin d'aider le technicien en environnement, René Vachon.

De plus, le Conseil municipal a décidé d'afficher le poste pour l'embauche d'un inspecteur municipal.

6. Rapport des comités ad hoc :

M. Claude Gagnon fait rapport du tournage avec l'équipe de Comédie sur mesure de Ztélé avec l'artiste invité Jérémy Demay. Tout s'est très bien déroulé, le tournage et le spectacle fut un succès. La date de diffusion sera communiquée ultérieurement et M. Gagnon, informera la population à ce moment. M. Gagnon, souhaite également souligner la nomination de Mme Nathalie Guesneau comme présidente du conseil d'administration du journal régional Le Haut-Saint-François.

M. Claude Sévigny explique que la journée astronomie fut un succès encore cette année et qu'il souhaite reprendre l'événement à chaque année! Celui-ci en profite pour remercier tous les bénévoles et les contributeurs soit Magnétourisme et le Gouvernement du Québec avec le programme Soutien à l'action bénévole. D'un autre côté, M. Sévigny informe que la Contrée du Massif Mégantic a, quant à elle, annulé la foire des artisans qui était prévue les 3 et 4 octobre derniers.

Mme Nathalie Guesneau avise qu'une balle perdue aurait atteint la résidence d'un citoyen de Chartierville, elle rappelle donc la population à être très vigilant en ces temps de chasse.

Mme Guesneau explique que dorénavant, les questions des citoyens seront notées aux procès-verbaux anonymement et ce afin de garder des traces de ce qui se passe au Conseil et de l'intérêt des citoyens pour certains sujets.

Mme Guesneau informe que le Conseil avait fait des démarches auprès de Daniel Lauzon afin de faire l'achat d'une partie du terrain de l'ancienne halte routière, mais que celui-ci n'était pas intéressée par l'offre de la municipalité.

De plus, Mme Guesneau souhaite clarifier la démarche du comité de Comédie sur mesure pour les invitations aux citoyens. Celle-ci explique que le comité a choisi d'inviter les participants du tournage de l'émission, les membres du Conseil, les employés municipaux ainsi que des personnes impliquées dans les différents organismes de la communauté.

M. Simon Lafrenière informe qu'un ponceau devra être remplacé sur le rang Verchères et qu'il n'est pas encore certain que les travaux d'asphaltage du rang Saint-Paul soient réalisés en 2020.

M. Kenneth Cameron rapporte qu'une rencontre du Conseil municipal avec les représentants de l'Estrie du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a eu lieu le mois dernier. Cette rencontre fut très intéressante selon lui et amènera, en outre, au Conseil d'établir des politiques internes très intéressantes.

M. Cameron informe que le bilan pour le Centre d'Interprétation de la Mine d'Or pour la saison 2020 a été complété par Mme Thérèse Chouinard. En résumé, une augmentation des visites a été constatée, mais une baisse des revus, car la batée n'était pas permise à cause des normes sanitaires due à la covid-19. Ainsi, les recettes enregistrées proviennent de la vente d'accessoires et des dons recueillis.

De plus, M. Cameron explique qu'à la suite de la réception du rapport de l'étude faite par l'équipe d'étudiants de gérontologie de l'université de Sherbrooke, celui-ci souhaite connaître davantage les besoins des aînés de Chartierville afin que le Conseil puisse mieux répondre à leurs besoins. Alors, M. Cameron souhaite organiser une consultation citoyenne avec l'aide de différents acteurs de la MRC du Haut-Saint-François, question d'avoir les réponses directement des citoyens de Chartierville.

7. Informations, correspondances et demandes diverses :

7.1. Résolution – Départ Maryse Prud'homme

20-3351

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny d'accepter le départ à la retraite de Mme Maryse Prud'homme au poste d'adjointe à la direction générale et secrétaire trésorière et ainsi mettre fin à tout contrat liant Mme Maryse Prud'homme à la municipalité de Chartierville.

Adopté

20-3352

7.2. Résolution – Nomination responsable voirie

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Gagnon de nommer M. Ronald Mercier comme responsable de la voirie municipale suite au départ de M. Richard Martin.

Adopté

20-3353

7.3. Résolution – Nomination responsable de l'assainissement des eaux usées

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau de nommer Mme Paméla Blais comme responsable à l'assainissement des eaux usées suite à l'obtention de sa qualification au programme des opérateurs municipaux en eaux usées – Traitement des eaux usées par technologie spécifique (OW-3).

Adopté

20-3354

7.4. Résolution – Demande de financement d'installation septique

Attendu que la municipalité travaille à conformer les installations septiques sur l'ensemble de son territoire au Q2 R22;

Attendu qu'un programme de mise aux normes des installations septiques situées sur le territoire de la Municipalité de Chartierville a été adopté ;

Attendu qu'un règlement décrétant le financement d'un programme de mise aux normes des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité de Chartierville, autorisant une dépense de 35 000\$ et emprunt à même le fonds général pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt a été adopté afin d'aider les propriétaires dans leur démarche de mise aux normes de leur installation septique ;

Attendu que M. Pierre Chabot et Mme Christiane Montpetit propriétaires du 130, route Saint-Hyacinthe ont présenté une demande pour un montant estimé à 15 000,00 \$ et que celle-ci répond aux exigences du programme ;

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Claude Sévigny ,

Que les coûts des travaux seront remboursés sur présentation des factures et que le montant final sera financé par le règlement d'emprunt 2019-07 au taux de 2,01 %, taux en vigueur sur le site du MAMH et sera taxé sur son compte de taxe annuelle dès 2021 et ce pour une durée de 11 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-3355

7.5. Résolution – Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Nous vous prions de transmettre une copie de la résolution dûment adoptée aux personnes suivantes :

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
ministre@mamh.gouv.qc.ca

Madame Sonia LeBel
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministre responsable de la région de Laval
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Association des groupes de ressources techniques du Québec
533 rue Ontario Est, bureau 340
Montréal (Québec) H2L 1N8
direction@agrtq.qc.ca

Adopté

20-3356

7.6. *Résolution – Dépassement du coût de location de la nacelle pour l'église*

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accepter de payer les frais supplémentaires de 52,00 \$ pour la location de la nacelle pour les travaux effectués à l'église.

Adopté

20-3357

7.7. *Résolution – Ajustement salaire employé Nathalie Vallières*

Attendu que Mme Nathalie Vallière est présentement à l'emploi de la municipalité comme aide à l'entretien général au salaire de 15,00 \$ / heure;

Attendu que Mme Nathalie Vallière a premièrement effectué les mêmes tâches au mois de juillet au salaire minimum de 13,10 \$ / heure, mais en tant qu'aide à l'entretien général de façon temporaire afin de combler une demande d'aide urgente au préposé à l'entretien, le temps du processus d'embauche complet;

Attendu que qu'une demande de la part de Mme Nathalie Vallière fut présentée au conseil afin de réajuster son salaire gagné pour le mois de juillet pour un montant de 196,65 \$;

Il est statué à la majorité des conseillers que l'ajustement pour son salaire au mois de juillet est refusé.

20-3358

7.8. *Résolution – Formation pompier volontaire - Frédéric Landry*

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Chartierville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Chartierville prévoit la formation de Frédéric Landry pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année (2021) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau et appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté

20-3359 *7.9. Résolution – Salaire pompier volontaire sans formation*
Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Claude Sévigny que les personnes employées à titre de pompier volontaire sans formation se verront accordé un salaire de 14,00 \$ de l'heure et ce jusqu'à l'obtention de leur qualification complète.

Adopté

20-3360 *7.10. Résolution – Autorisation des dépenses relatives aux travaux d'asphaltage*
Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'autoriser la location de d'une scie spécialisé et l'achat des matériaux nécessaires à l'ajustement du regard du réseau d'assainissement des eaux usées.

Adopté

20-3361 *7.11. Résolution – Changement du ponceau 288*
Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Claude Gagnon de faire changer le ponceau 288 sur le rang Verchères, car celui-ci a été installé trop profondément, s'est rempli de gravier et présente un danger potentiel en cas de coup d'eau majeur.

Adopté

20-3362 *7.12. Résolution – Ajout des questions et commentaires sous la rubrique «Période de questions» des procès-verbaux*
Dans les procès-verbaux des réunions du conseil, à la section "Période de questions", il est statué d'y ajouter les questions des citoyens ainsi que les commentaires, sans les nommer, afin de conserver une trace des préoccupations de ces citoyens et des suivis faits ou à faire.

Adopté

20-3363 *7.13. Résolution – Demande loyer Club de l'Âge d'Or et d'amitié de Chartierville*
Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accorder un congé de loyer pour 5 mois compte tenu de la situation particulière de fermeture du centre communautaire due à la pandémie.

Adopté

20-3364 *7.14. Résolution – Don pour le groupe Cœur sur la main de Chartierville*
Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accorder un don de 50,00 \$ au groupe Cœur sur la main pour la livraison du repas du mois d'octobre due à la situation exceptionnelle de la pandémie.

Adopté

20-3365 *7.15. Résolution – Dépenses événement Comédie sur mesure*
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon d'autoriser les dépenses pour l'achat de boissons alcoolisées, rafraîchissement ainsi qu'un goûter pour l'évènement Comédie sur mesure.

Adopté

7.16. Résolution – Rotation au poste de maire suppléant

20-3366

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet que : « Le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le Maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville doit désigner un remplaçant à la MRC du Haut-Saint-François lors de l'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que le rôle de maire suppléant soit assumé en rotation, pour une période de six mois, et que ce rôle soit offert aux conseillers qui n'ont pas encore occupé ce poste, selon l'ordre de leur numéro de conseiller;

Il est proposé par, M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Vanessa Faucher

QUE le Conseil municipal de Chartierville nomme le conseiller municipal M. Simon Lafrenière au poste de maire suppléant pour la période d'octobre 2020 à mars 2021 et par le fait même, met fin au mandat de M. Claude Sévigny en tant que maire suppléant. Il est également résolu d'autoriser le titulaire de la charge de maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, conjointement avec le secrétaire-trésorier tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du Maire ou de vacance dans la charge de Maire.

Adopté

7.17. Résolution – Gravière Boucher

20-3367

Demande auprès de la CPTAQ pour les lots 5 404 053 et 5 404 842 pour une superficie de +/- 3,84 ha (incluant le chemin d'accès et excluant 1ha en droit acquis).

CONSIDÉRANT QUE messieurs Denis Boucher et André-Jean Boucher, et madame Odile Boucher souhaitent déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 404 053 et 5 404 842 situés dans la zone A-4 visée par la demande sont en conformité avec le Règlement de zonage numéro 101-2001;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour un usage autre que l'agriculture (carrière-sablière) ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville doit motiver sa recommandation selon les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sont :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ; une (1) résidence : L'agriculture dans le secteur est de faible envergure.
2. Les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture : Cette propriété est située dans un lot en partie boisé; carrière-sablière en exploitation, une résidence à proximité. Les terrains de la demande sont insuffisants pour une exploitation viable de l'agriculture.
3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles : L'activité proposée, soit l'extension d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (carrière-sablière), n'entraîne aucun inconvénient supplémentaire dans la zone et le secteur.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement. Le terrain visé est déjà d'utilisation non agricole et le nouvel usage demandé ne cause aucun inconvénient pour l'environnement.
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada : S/O Le lot n'est pas situé dans une agglomération de recensement.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole demeurent inchangées.
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région : L'utilisation à des fins autres que l'agriculture (sablère-gravière) n'apporte aucune modification au terrain. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols s'en trouve inchangé.
8. Propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : La propriété visée n'est pas viable pour la pratique intensive de l'agriculture.
9. L'effet sur le développement économique de la région : Aucune modification.
10. Conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie : S/O
11. La conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : L'usage préconisé, soit pour une carrière-sablère, est autorisé dans la zone visée A-4 selon le règlement de zonage numéro 101-2001 actuellement en vigueur.
12. Si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole ; L'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole n'est pas possible.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nathalie Guesneau,

APPUYÉ PAR le conseiller M. Claude Sévigny,

ET RÉSOLU D'appuyer la demande d'autorisation présentée par messieurs Denis Boucher et André-Jean Boucher, et madame Odile Boucher auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec tout en permettant aux propriétaires actuels le projet concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (carrière-sablère) des lots 5 404 053 et 5 404 842, puisque ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur.

Que copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

7.18. Résolution – MADA

20-3368

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC;

ATTENDU QUE la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

SUR LA PROPOSITION de Mme Nathalie Guesneau

APPUYÉE par M. Simon Lafrenière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal

D'AUTORISER la MRC du Haut-Saint-François à déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier dans le cadre du Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (appel de projets 2020-2021) pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régional et local pour chaque municipalité;

D'AUTORISER la MRC du Haut-Saint-François à coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la politique MADA en lien avec la démarche MADA;

DE MANDATER le conseiller M. Kenneth Cameron, en tant que personne élue responsable du dossier « Aînés » qui siégera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC

Adopté

7.19. Résolution – Nomination des membres du comité responsable des politiques

20-3369

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Claude Gagnon de nommer Mme Nathalie Guesneau et M. Kenneth Cameron en tant que membres du comité responsable de la mise en œuvre des politiques internes de la municipalité de Chartierville.

Adopté

8. Période de questions :

Le maire suppléant répond aux questions des citoyens.

Voici les questions posées :

- Où a été effectué le débroussaillage?
- Est-ce le coût habituel pour le concassage de gravier?
- Y a-t-il du développement pour les deux terrains en vente pour non-paiement des taxes?
- Est-ce que le tonnage pour la grosse collecte est à part de la collecte régulière?
- On souligne que c'est une bonne chose d'avoir annoncer de composer le 9 1 1 en cas d'urgence et non les membres du service incendie.
- Peut-on mettre les contenants de pilule au recyclage?
- On suggère à Mme Nathalie Guesneau de faire annoncer dans le journal régional Le Haut-Saint-François les dates de diffusion de l'émission Comédie sur mesure tournée à Chartierville.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

20-3370

La séance est levée à 20h14 par M. Claude Gagnon sous la résolution 20-3370.

Claude Sévigny
Maire suppléant

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière